

DÉPÊCHE DU 27/06/2018

Financement de l'innovation en Ehpad: un décalage entre la loi et la pratique

Mots-clés : #médiéo-social #ARS #coopérations #Ehpad #soins à domicile #collectivités territoriales #congrès #finances #qualité-sécurité des soins

(Par Valérie LESPEZ, au Géronforum 2018)

LA GRANDE-MOTTE (Hérault), 27 juin 2018 (APMnews) - Il y a un décalage entre la loi et la pratique en matière de financement des innovations en établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) par les agences régionales de santé (ARS), a déploré le juriste Serge Duver, responsable de l'expertise et de l'ingénierie au cabinet de conseil Géronstim, lors du Géronforum 2018 organisé en fin de semaine dernière par la Fédération nationale avenir et qualité de vie des personnes âgées (Fnaqpa), à La Grande Motte.

La thématique de ce Géronforum 2018 était "sortir de la contrainte par l'innovation". Les intervenants ont détaillé toutes sortes d'innovations, organisationnelles et technologiques (cf [dépêche du 25/06/2018 à 17:00](#)) qui fleurissent dans le champ du grand âge (cf [dépêche du 25/06/2018 à 08:37](#) et [dépêche du 22/06/2018 à 17:10](#)).

Lors d'une séquence intitulée "le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM), vecteur ou casseur d'innovation ?", Serge Duver a détaillé le paysage institutionnel de l'innovation en Ehpad.

Il a d'abord rappelé que, dans le code de l'action sociale et des familles (CASF), "il y a deux notions proches", celle de l'innovation et celle d'"établissement à caractère expérimental".

"Dans les deux cas, on est sur une démarche nouvelle, inédite, créative, sur deux angles juridiques différents", a-t-il jugé.

"Le caractère innovant regroupe des modalités nouvelles d'accompagnement, mais qui s'inscrivent dans des établissements existants", a-t-il défini, donnant l'exemple "d'un Ehpad de 64 places qui veut mettre en place -et qui veut porter ça dans le cadre du CPOM pour avoir du financement sur l'innovation-, un bar thérapeutique de nuit, pour ses résidents, mais aussi ouvert sur l'extérieur car les alertes d'appel de téléalarme" de personnes à domicile pourront aboutir aux professionnels qui tiendront ce bar.

Le caractère expérimental d'une structure, quant à lui, permet "de sortir du cadre réglementaire, parce que le contenu des accompagnements est spécifique, mais surtout on peut changer de catégorie de bénéficiaires, et surtout encore, on va pouvoir acter, avec les autorités de tarification, d'un mode de tarification, de financement, exorbitant du droit commun", a-t-il détaillé.

C'est donc "un financement totalement négocié sans aucune limite réglementaire opposable a priori", a-t-il ajouté.

"Certaines ARS, aujourd'hui amalgament les deux notions alors que ce sont bien deux notions distinctes", a-t-il insisté.

Seuls 5% d'établissements expérimentaux pour le grand âge

"En 2018, il y a 378 établissements expérimentaux médico-sociaux, dont 95% sont dans le champ du handicap et seulement 5% dans le champ des personnes âgées", a-t-il souligné.

"Je ne sais pas l'expliquer. Est-ce que c'est la timidité des gestionnaires [d'Ehpad], auxquels on répète 'on n'a pas d'argent' et qui se résignent ?", a-t-il avancé.

En tout cas, "on a aujourd'hui plus de possibilités de financement de l'innovation dans notre secteur qu'en en avait il y a encore quelques mois en arrière", a-t-il insisté.

Serge Duver a ainsi listé "les financements complémentaires dans le cadre du CPOM, [...] les crédits non reconductibles [CNR], dont la circulaire de campagne 2018 nous indique qu'ils peuvent venir financer l'innovation, le fonds d'intervention régional [FIR], le fonds d'innovation du système de santé [Fiss], des financements spécifiques qu'on peut lire dans la feuille de route ministérielle ou [...] la conférence des financeurs". "Voire des financements privés", a-t-il ajouté, citant en exemple la fondation "La France s'engage" pour l'innovation sociale présidée par l'ancien chef de l'Etat François Hollande.

En matière de financement public, il a tempêté contre "le décalage très important entre les postures des tarificateurs, parfois, et ce que la loi offre, c'est-à-dire un peu plus que des intentions, des financements".

"Et pourtant on continue à se heurter assez régulièrement à des ARS qui disent ne pas avoir de moyens", a-t-il déploré. "C'est un mensonge éhonté", a-t-il appuyé.

"Il y a toujours ce décalage pratique entre la loi et la pratique, cette dérive administrative qui contrevient à la loi et préjudicie aux intérêts des gestionnaires et aux intérêts des résidents", a-t-il insisté.

Il a cité "des régions très compliquées", comme Auvergne-Rhône-Alpes, et à l'inverse, des régions plus facilitatrices, comme le Grand Est, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et la Bretagne.

Lors d'une table ronde suivante du Géronforum, le directeur général de la Fnaqpa, Didier Sapy, a lui aussi souligné le fait qu'en matière de financement, les autorités de tarification ont à leur main des dispositifs qu'elles ne savent pas toujours utiliser, ou dont elle font un mauvais usage (cf [dépêche du 25/06/2018 à 08:37](#)).

Le CPOM "indirectement" porteur d'innovation

En 2017, le CPOM n'a pas été porteur d'innovation, a également asséné Serge Duver. Néanmoins "il modifie certains paradigmes et provoque de réels changements", notamment celui "du périmètre", puisque l'on regarde "l'avenir d'un territoire sur lequel l'établissement va jouer un rôle, non pas tout seul, mais en synergie avec les autres acteurs".

"A ce jour, j'ai accompagné 28 CPOM et on voit une nette évolution entre 2017 et 2018 de la part des ARS et des départements, pour les Ehpad, qui vise à embrasser plus largement la dimension territoriale, là où en 2017 on était plus dans un copier-coller de convention tripartite, sans grande ambition stratégique", a-t-il estimé.

Mais si, donc, le CPOM peut être "indirectement" porteur d'innovations, "faut-il aussi que les directeurs d'établissements, les gestionnaires, veuillent également avoir cette ambition stratégique", a-t-il prévenu.

En tout cas, selon lui, "dans le sillage des politiques nationales", l'innovation est "un thème qui va être progressivement porté, amené dans les CPOM, par toutes les ARS de France, par les départements".

"Raison de plus pour s'interroger, quand on est organisme gestionnaire, sur ce qu'on peut concevoir d'innovant, d'expérimental, parce qu'on a plus de chances en 2018 et dans les années qui viennent,

d'être entendu pour des projets de ce type-là", a-t-il encouragé.

vl/ab/APMnews

[VL3PAVZ2R]

POLSAN - ETABLISSEMENTS CONGRÈS ENVOYÉ SPÉCIAL

Aucune des informations contenues sur ce site internet ne peut être reproduite ou rediffusée sans le consentement écrit et préalable d'APM International. Les informations et données APM sont la propriété d'APM International.

©1989-2018 APM International -

<https://www.apmnews.com/depeche/64908/322301/financement-de-l-innovation-en-ehpad-un-decalage-entre-la-loi-et-la-pratique>

Copyright Apmnews.com